Ecrit par Echo du Mardi le 15 décembre 2021

Airbnb a reversé plus de 400 000€ à Avignon en 2021



Selon Airbnb, la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers créée en 2007 à San Francisco aurait reversé plus de 400 000€ de taxe de séjour à la ville d'Avignon pour 2021*. Avec cette somme, la cité des papes figure en 8e position en Provence-Alpes-Côte d'Azur derrière Marseille (plus de 1,9M€), Nice (plus de 1,2M€), Cannes (plus de 1M€), Aix-en-Provence (plus de 580 000€), Antibes (plus de 520 000 €), Hyères (plus de 450 000€) et Saint-Raphaël (plus de 440 000€). Avignon devance La Ciotat (400 000€), Cassis (plus de 350 000€), Arles (plus de 290 000€), Toulon (plus de 290 000€), Fréjus (plus de 280 000€) et Six-Fours-les-Plages (plus de 220 000€).
Au total, d'ici la fin de l'année, Airbnb aura reversé plus de 93M€ de taxe de séjour à plus de 29 000 communes françaises pour 2021* dont plus de 18,6M€ en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Sans surprise, les plus importants montants de taxe de séjour collectée par Airbnb vont à la ville de Paris (plus de 9,4M€). Cependant, Marseille, Nice et Cannes complète le podium national en se classant respectivement 2e, 3e et 4e.

Un tiers de la collecte à destination des communes de moins de 3 500 habitants
« Le reversement de la taxe de séjour par Airbnb profite de manière croissante à une diversité de collectivités, au-delà des plus grandes villes et des principales destinations touristiques, explique la plateforme. Cette année, Airbnb reverse 27M€ de taxe de séjour aux communes françaises de moins de 3 500 habitants. La taxe de séjour collectée dans le cadre de locations meublés touristiques est ainsi

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 15 décembre 2021

devenue une ressource de plus en plus conséquente pour les petites communes, pour la plupart situées en zone rurale. Chaque année, Airbnb profite à un nombre croissant de communes, y compris à des communes sans hébergement hôtelier qui ne percevaient auparavant aucun revenu du tourisme. Alors que seulement 7 000 communes françaises disposent d'un hébergement de type hôtelier, Airbnb collecte désormais la taxe de séjour dans plus de 29 000 villes françaises. »

**Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021.*